AVIS PUBLIC

DEMANDE(S) DE DÉROGATION(S) MINEURE(S)

Aux personnes intéressées

1. Le conseil municipal de la Ville de Rimouski statuera sur des demandes de dérogations mineures aux règlements d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du **lundi 16 novembre 2026**, à compter de **19 h 30**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski. À cette date, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

2. Les demandes de dérogations visées sont les suivantes :

354, rue Michaud

Nature et effet de la dérogation mineure	Norme	Article / Grille / Tableau
Permettre à un bâtiment principal d'être situé à 4,02 mètres de la ligne de terrain avant et à 4,44 mètres de la ligne de terrain arrière.	Un bâtiment principal doit être situé à une distance minimale de 6 mètres de la ligne de terrain avant et à 7,5 mètres de la ligne de terrain arrière.	Grille H-509 (R.V.R. 820-2014)

840, chemin Sainte-Odile

Nature et effet de la dérogation mineure	Norme	Article / Grille / Tableau
Permettre à un bâtiment secondaire d'être situé à 6,77 mètres de la ligne de terrain avant.	Un bâtiment secondaire doit être situé à une distance minimale de 9 mètres de la ligne de terrain avant.	Grille H-9067 Tableau 239.A (R.V.R. 820-2014)

3. Une consultation écrite se tiendra du **mercredi 28 octobre 2026 au mardi 3 novembre 2026**. Tout intéressé peut consulter la présentation de la demande ou des demandes de dérogation(s) mineure(s) en cliquant sur le lien suivant ou participer à la consultation en cliquant sur le lien suivant.

Rimouski, 28 octobre 2026

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat
Greffier

Ville de rimouski

Certificat de publication

Je, Julien Rochefort-Girard, greffier de la Ville de Rimouski, certifie par la présente que j'ai affiché l'avis public suivant, à mon bureau au Service du greffe, à l'hôtel de ville, sis au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski, en date du 28 octobre 2026 :

Avis public concernant les demandes de dérogations mineures suivantes :

354, rue Michaud
840, chemin Sainte-Odile

Tel que prévu au Règlement 1289-2022, adopté le 4 avril 2022 par le conseil municipal, je certifie également par la présente que j'ai publié ledit avis public sur le site Web de la Ville de Rimouski, le 28 octobre 2026, à l'adresse : https://rimouski.ca/avis.

Rimouski, le 29 octobre 2026

_____
Le greffier,
Julien Rochefort-Girard, avocat